

> **Le programme de coopération transfrontalière franco-britannique (Interreg IV A)** : il vise à mettre en synergie les territoires maritimes concernés en soutenant des projets de coopération dans des domaines tels que l'accessibilité de la zone, le développement économique, l'éducation et la formation, la culture et le tourisme, la santé, les transports ainsi que l'environnement.
 > **170 millions d'euros pour la zone (période 2007-2013)**



La Picardie est également concernée par :

> **Le programme de coopération transnationale "Europe du Nord-Ouest" (Interreg IV B)** : il soutient des projets visant une meilleure intégration territoriale au sein de macro-régions européennes sur des thèmes tels que l'innovation et l'économie de la connaissance, le développement durable et la gestion des risques naturels et technologiques, l'accessibilité de la zone ainsi que sa promotion.
 > **351 millions d'euros pour la zone (période 2007-2013)**

> **Le programme de coopération interrégionale (Interreg IV C)** : il permet aux autorités nationales, régionales et locales de toute l'Europe de collaborer sur des projets communs et de développer des réseaux de coopération afin d'échanger des informations et de partager des expériences sur les thèmes de l'innovation et l'économie de la connaissance ou l'environnement et la prévention des risques. Ces projets permettent d'améliorer les politiques et instruments de développement régional.
 > **321 millions d'euros pour la période 2007-2013**

Le programme de développement rural hexagonal

Financé par le FEADER et décliné en régions dans un document régional de développement rural (DRDR), il se compose d'un socle national commun aux 21 régions métropolitaines (hors Corse) et de volets régionaux spécifiques. Le socle national programme des mesures comme le soutien à l'installation en agriculture, les aides de reconstitution des forêts. Le volet régional Picardie programme des dispositifs favorisant le développement économique, visant à préserver l'état des ressources naturelles, à maintenir et développer les activités économiques et l'emploi...
 > **44,5 millions d'euros pour la Picardie (volet régional, période 2007-2013)**



Pour en savoir plus

Les porteurs de projets (collectivités locales, PME, organismes de formation, chambres consulaires, associations...), bénéficiaires potentiels de ces aides européennes, peuvent contacter, selon la nature de leur projet :

Programmes Compétitivité / Emploi / Développement rural

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
 Marielle PIERDET / Tél. 03 22 33 84 12
 Courriel : europa@picardie.pref.gouv.fr
 Site internet : www.picardie-europe.fr

DIRECTION RÉGIONALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
 Eric PAJOT / Tél. 03 22 22 42 48 ou 19
 Courriel : fss.dr-picard@travail.gouv.fr

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE PICARDIE
 Domenico MENNA / Tél. : 03 22 33 55 45
 Courriel : domenico.menna@agriculture.gouv.fr
 Site internet : www.draf.picardie.agriculture.gouv.fr

CONSEIL RÉGIONAL DE PICARDIE DIRECTION DE LA PROSPECTIVE
 Erika DELPECH / Tél. : 03 22 97 28 38
 Courriel : edelpech@cr-picardie.fr
 Site internet : www.cr-picardie.fr

Programmes de coopération territoriale

CONSEIL RÉGIONAL DE PICARDIE SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES
 Elodie SOUFFLAY / Tél. : 03 22 97 27 85 / Courriel : esoufflay@cr-picardie.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SOMME MISSION EUROPE / PROGRAMME FRANCO-BRITANNIQUE
 Philippe RYCEK / Tél. : 03.22.71.81.04 / Courriel : p.rycek@somme.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DE L' AISNE EQUIPE TECHNIQUE INTERREG IV PROGRAMME FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN
 Julien HERNANDEZ / Tél. : 03 23 24 68 29 / Courriel : interreg@cg01.fr

INFO-POINT EUROPE AMIENS PICARDIE / RELAIS EUROPE DIRECT
 Tél. : 03 22 22 09 67
 Courriel : info@europedirect-picardie.eu
 Site internet : www.europedirect-picardie.eu



s'engage
 en Picardie



Les aides de l'Union européenne au développement régional 2007-2013



CRÉDITS PHOTOS : Couverture : Baie de Somme, CRT PICARDIE/Philippe FRUTIER - Paysage de champs, CRT PICARDIE/Benjamin TEISSÈDRE Dernière page : Coucy à la Merveille, CRT PICARDIE/Benjamin TEISSÈDRE-com des image



Pourquoi existe-t-il une politique de cohésion communautaire ?

Il existe entre les 268 régions de l'Union européenne d'énormes **disparités de développement** : dans l'Europe des 27, 84 régions (soit 154 millions d'habitants) ont un PIB par habitant inférieur à 75% de la moyenne communautaire.

La **politique régionale** de l'Union européenne, appelée également "**politique de cohésion**", vise à réduire ces écarts entre les régions prospères et les régions les plus pauvres.

Aujourd'hui, l'Europe doit **répondre aux besoins** significatifs **des nouveaux Etats membres** tout en continuant d'aider les régions les moins favorisées dans les 15 d'avant l'élargissement de mai 2004. Ainsi cette politique de solidarité qui consacre **plus du tiers du budget de l'Union** (soit 308 milliards d'euros pour la période 2007-2013, dont plus de 14 milliards pour la France) à la réduction des écarts de niveau de vie, en favorisant les citoyens et les régions économiquement et socialement désavantagés par rapport à la moyenne de l'UE, va devenir la **1^{ère} des politiques communes de l'UE dans les années à venir**.

Parmi les fonds qui financent cette politique de solidarité, le principal outil d'aide aux programmes régionaux est le **Fonds européen de développement régional (FEDER)**. Les crédits du FEDER sont complétés par ceux du **Fonds social européen (FSE)**.

En complément des actions menées par les fonds structurels au titre de la politique de cohésion, un fonds spécifiquement dédié aux problématiques des territoires ruraux, le **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)**, apporte son concours au développement des zones rurales françaises.

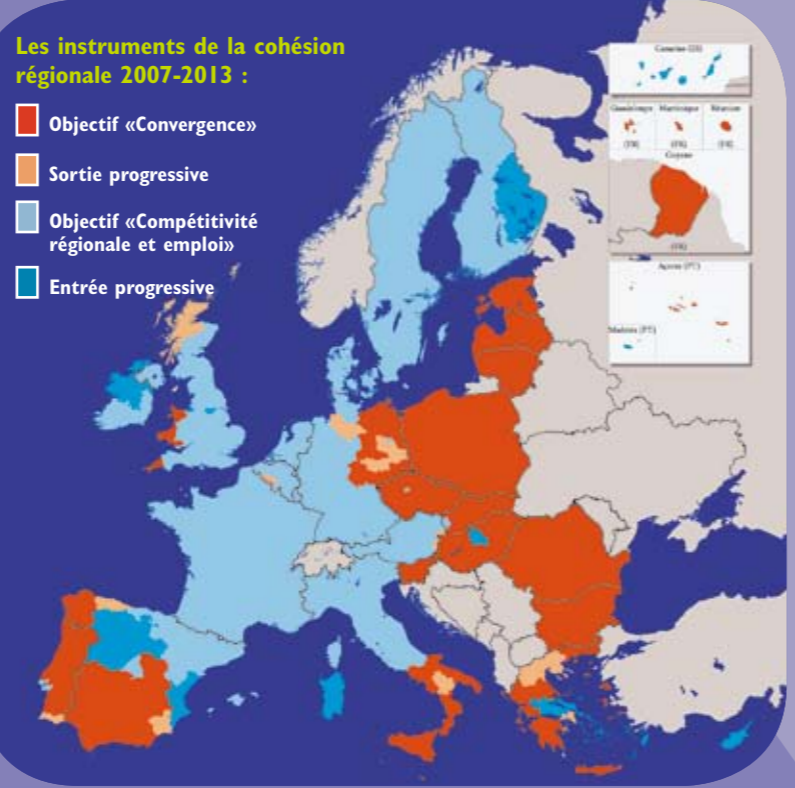
Le soutien financier de l'UE vient en complément des aides nationales, régionales et locales (règle du cofinancement).

Quels sont les instruments financiers mobilisés en Picardie en faveur de la cohésion économique et sociale ?

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) finance des investissements réalisés dans les entreprises afin de créer des emplois, ainsi que des infrastructures, des actions pour la recherche, l'environnement, la santé...
> **La France recevra un peu plus de 8 milliards d'euros pour la période 2007-2013 (hors Coopération territoriale)**

Le Fonds social européen (FSE) finance la formation professionnelle, l'aide à l'emploi, l'insertion des travailleurs, l'adaptation des entreprises aux mutations économiques, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations.
> **Près de 5,4 milliards d'euros seront alloués à la France entre 2007 et 2013**

Parallèlement, **le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** vise à améliorer le développement agricole et sylvicole, l'environnement de l'espace rural, à diversifier l'économie et la qualité de vie en milieu rural et à promouvoir la méthode Leader (mettre en œuvre des stratégies locales en matière de développement rural).
> **6,4 milliards d'euros seront alloués par ce fonds à la France entre 2007 et 2013**



Comment ces fonds interviennent-ils en Picardie ?

La politique de cohésion européenne repose sur 3 objectifs dont 2 concernent la Picardie :

L'objectif "Compétitivité régionale et emploi" (financé par le FEDER et le FSE) vise à renforcer la compétitivité et l'attractivité des régions européennes ainsi que l'emploi au vu des évolutions économiques et sociales ou des enjeux liés à la mondialisation et au changement technologique.

L'objectif "Coopération territoriale européenne" (financé par le FEDER) vise à renforcer les coopérations transfrontalières et transnationales ainsi qu'à stimuler la coopération interrégionale en Europe. Son but est d'atténuer les effets "frontière" sur le territoire européen en prenant en compte le développement durable et équilibré de l'Union européenne.

Afin de réaliser ces objectifs, **des programmes opérationnels** sont mis en œuvre au niveau national ou régional. Ces programmes soutiennent financièrement les projets des acteurs régionaux.

Quels sont les programmes qui financent des projets en Picardie ?

L'expression "politique de cohésion" recouvre, en fait, **des milliers de projets** qui **bénéficient, en Picardie, de subventions de l'Europe**. Un programme de formation professionnelle, une initiative de développement rural, le soutien à l'innovation dans une entreprise... : autant d'exemples d'actions financées par l'Union européenne, afin d'accompagner des projets régionaux de développement économique et social.

Objectif Compétitivité régionale et emploi

> **Le programme opérationnel "Compétitivité régionale" Picardie** : il finance, grâce au FEDER, des actions dans les domaines de l'innovation, de l'économie de la connaissance, du développement de l'entrepreneuriat, du développement durable et de la protection de l'environnement, de la cohésion et de l'accessibilité au sein du territoire picard.

> **Il consacre 201 millions d'euros à la région Picardie sur la période 2007-2013**

> **Le programme opérationnel "Emploi"** : il soutient, grâce au FSE, les initiatives destinées à anticiper les mutations économiques, à renforcer la formation et l'adaptation des travailleurs, l'insertion professionnelle, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations ainsi que l'égalité des chances pour tous.

> **128 millions d'euros sont dédiés à la Picardie au titre de ce programme (période 2007-2013)**

Objectif Coopération territoriale européenne

Parmi les programmes de Coopération européenne financés par le FEDER, on peut citer :

> **Le programme de coopération transfrontalière France-Wallonie-Vlaanderen (Interreg IV A)** : il vise à mettre en synergie les territoires franco-belges concernés en soutenant des projets de coopération au bénéfice des populations dans les domaines du développement économique, du marché du travail, de la culture et du tourisme, de l'accès aux services et équipements ainsi que du développement rural et durable.

> **140 millions d'euros pour la zone (période 2007-2013)**

